

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume VII - Numéro 13 Juin 2017 ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

E-mail : ***administration@perspectivesphilosophiques.net***

Site internet : [http:// perspectivesphilosophiques.net](http://perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

Perspectives Philosophiques n°013, Troisième trimestre 2017

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Dr. N'dri Marcel KOUASSI**, Maître de Conférences
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr. Assouma BAMBA**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Dr. N'dri Marcel KOUASSI, Maître de Conférences, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Abou SANGARÉ, Maître de Conférences
Dr Donissongui SORO, Maître de Conférences
Dr Alexis KOFFI KOFFI, Maître-Assistant
Dr Kouma YOUSOUF, Maître de Conférences
Dr Lucien BIAGNÉ, Maître de Conférences
Dr Nicolas Kolotioloma YEO, Maître-Assistant
Dr Steven BROU, Maître de Conférences
Secrétaire de rédaction : **Dr Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| 1. La crise du migrant : pour une reconnaissance éthique des étrangers Andredou Pierre KABLAN | 1 |
| 2. La critique du complexe de supériorité culturelle ou la réhabilitation de la dignité des peuples Maxime Kobenan KOUMAN | 23 |
| 3. Le contrat social : sens et non-sens Léon Raymond AHOOU | 43 |
| 4. Perdre sa vie à la gagner : du paradoxe du travail Fatima DOUMBIA | 65 |
| 5. Laïcité et citoyenneté en Côte d’Ivoire Bi Zaouli Sylvain ZAMBLÉ | 84 |
| 6. Perception des risques socio-sanitaires et attitude liée à la consommation du tabac chez les élèves du Collège Moderne Koko de Bouaké (Côte d’Ivoire) Gnazegbo Hilaire MAZOU | 104 |
| 7. Utilité des tests cognitifs pour le dépistage des démences chez les personnes âgées en Côte d’Ivoire Antoine DROH | 119 |
| 8. Approche psychosociologique du veuvage féminin chez les Sénoufo Tiembara de Korhogo (Côte d’Ivoire) Coulibaly ZOUMANA | 133 |
| 9. Poétique de l’hybride dans le roman migrant africain Effoh Clément EHORA | 149 |
| 10. Les chants funéraires bobo : la parole comme moteur du voyage des âmes des défunts Alain SANOU | 170 |
| 11. La marginalisation du livre dans les médias d’État ivoiriens Renaud-Guy Ahioua MOULARET | 202 |

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des

préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

**LA MARGINALISATION DU LIVRE
DANS LES MÉDIAS D'ÉTAT IVOIRIENS**

Renaud-Guy Ahioua MOULARET

Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)

Résumé :

À l'instar de nombreux pays d'Afrique Sub-saharienne, la promotion du livre, en Côte d'Ivoire, connaît de nombreuses difficultés. Au rang de celles-ci, s'inscrit la quasi-inexistence de la promotion médiatique. De fait, les actions de promotion de livre à travers les médias ivoiriens, contrairement à des expressions culturelles telles que la musique ou la danse, sont peu présentes en raison du faible intérêt accordé à ce secteur de la culture. Ce déficit d'intérêt émanant des gestionnaires de médias et autres décideurs, est conforté par la faiblesse de la demande des populations qui, à l'heure actuelle, expriment des besoins de formation, d'information et de divertissement autres que celui de la lecture et sur des supports différents. Il en découle une marginalisation du livre dans les grilles des programmes des organes de médias d'État.

Mots clés : Côte d'Ivoire, émissions littéraires, livre, médias, promotion.

Abstract :

Like many countries in sub-Saharan Africa, the promotion of books in Côte d'Ivoire is experiencing many difficulties. Among these is the almost non-existence of media promotion. In fact, the promotion of books through the Ivorian media, unlike cultural expressions such as music or dance, are not very present because of the low interest in this sector of culture. This lack of interest from media managers and other decision-makers is reinforced by the weak demand of the population, which at present expresses non-reading needs for training, information and entertainment and on different media. The result is a marginalization of the book in the grids of the programs of state media organs.

Key words : Côte d'Ivoire, literary programs, book, media, promotion.

Introduction

La côte d'Ivoire dispose d'une industrie du livre relativement performante, d'une télévision bien implantée et d'une radio en essor considérable. Elle a depuis des décennies, affiché sa volonté d'intégrer le concert des sociétés de l'information. L'évolution à la fois quantitative et qualitative de l'offre d'informations est marquée par des mutations qui, à l'ère du numérique, entraînent des changements sociaux. De fait, « la radio est aujourd'hui le véritable média de masse qui a systématiquement changé la vie des êtres humains. Ce faisant, elle a su imposer une conception radicalement différente de la vision du monde, des pensées et des mœurs »¹.

À l'instar de la radio, la télévision a modifié les habitudes des populations en créant une relation étroite avec le livre. En l'absence de médias télévisuels libéralisés, dans un contexte de radios diversifiées depuis 1991, les populations ivoiriennes reçoivent des programmes mettant en avant la satisfaction des besoins de divertissement et d'information dans lesquels le livre est peu présent. L'analyse des grilles de programmes et du contenu des différents médias en l'occurrence la presse écrite, la télévision et la radio, fait observer la faible part accordée au livre². Mis à part les médias thématiques sur la question du livre ou de la culture - ce qui est rare en Côte d'Ivoire -, les émissions littéraires sont les moins connues et les moins répandues et même quand elles gagnent en notoriété, elles sont programmées (diffusion et rediffusion) à des heures de faibles écoutes. On en arrive à une marginalisation du livre perçue aussi bien à la télé qu'à la radio.

C'est pourquoi, il s'avère opportun de se demander quelle est la place du livre au sein des médias d'État ivoiriens? Pourquoi le livre est-il marginalisé

¹ ASSOVIÉ, Marc, *La chaîne nationale de Radio Côte d'Ivoire face à l'éclatement de l'espace audiovisuel*, Abidjan, ISTC, 2001, p.7

² Lecture de la grille des programmes de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) de 2008 à 2016.

par ces médias et quelle alternative peut-on envisager pour pallier la marginalisation du livre dans lesdits médias?

La réponse à ces questions invite à explorer le livre dans le contexte ivoirien et plus précisément en ce qui concerne sa relation avec les médias. Aussi, dans une double approche à la fois systémique et fonctionnaliste, la place du livre dans les médias ivoiriens est appréciée en vue d'en ressortir l'état situationnel. En ayant recours à la méthode qualitative, les entretiens avec les professionnels du secteur de l'édition ont permis de cerner l'acuité du problème. En outre, l'analyse des grilles de programmes du groupe RTI a eu pour effet de recenser l'ensemble des programmes en rapport avec le livre et de les analyser.

Les concepts étant polysémiques, il convient de préciser dans un premier temps, la marginalisation du livre dans les médias en Côte d'Ivoire. Dans un second temps, il s'agit de faire un aperçu étiologique de cette situation de marginalisation et dans un troisième temps, il s'avère impérieux de montrer que la médiation des médias d'États ivoiriens peut être un remède à la marginalisation du livre.

1. MARGINALISATION DU LIVRE DANS LES MÉDIAS

Les médias sont généralement perçus comme l'ensemble des moyens de communication de masse. Le livre quant à lui, est appréhendé comme « un ensemble imprimé, publié sous un titre, par un ou plusieurs auteurs et dont l'objet est la reproduction d'une œuvre de l'esprit en vue de l'enseignement ou de la diffusion d'une pensée ou d'une culture ».³ Les concepts de médias et de livre évoquent de fortes interactions vu que le livre est aussi un média qui coexiste à côté de la télévision et de la radio.

La problématique du livre et des médias se traduit en Afrique en général et en Côte d'Ivoire en particulier, comme un jeu permanent entre écriture et

³ Article 1^{er} de la loi relative à l'industrie du livre de 2015.

oralité dans une société influencée par l’oral⁴. Cette problématique a pour fondement la baisse des pratiques de lecture⁵ due au fait que le livre est de moins en moins reçu dans une société conditionnée par la quête de survie avec un pouvoir d’achat faible⁶. Déjà en 2009, le constat des émissions littéraires du groupe RTI identifiées sur le site de cette structure, pouvait se présenter comme suit :

Tableau 1. Programmation d’émissions littéraires sur les médias d’État ivoiriens en 2008

| Médias | Chaines | Emissions | Tranches Horaires | Jour De Diffusion | Formats |
|-------------------|---|-------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| TÉLÉVISION | RTI 1 ^{ère} chaîne | Envie de lire | 09h-09h30 | mercredi | Hebdomadaire 30mn |
| | | Pleine page (suspendue) | 21h30mn-23h | mercredi | Bimensuel 90mn |
| | TV2 | Livre au chevet | | | Hebdomadaire 90mn |
| RADIO | Chaîne Nationale de Radio Côte d’Ivoire | Lectures croisées | 20h30mn-22h | mercredi | Mensuel 90mn |
| | Fréquence 2 | Néant | – | – | – |

Source : MOULARET, 2017

Le tableau ci-dessus fait ressortir les trois (03) émissions de la télévision ivoirienne consacrées au livre jusqu’en 2009. L’ensemble des émissions

⁴ OIF, *Profil culturel des pays du Sud membre de la Francophonie un aperçu de trois pays membres de l’UEMOA : le Burkina Faso, la Côte d’Ivoire, le Sénégal*, Paris, OIF, 2010, p.57.

⁵ DONNAT, Olivier, *Les pratiques culturelles des Français à l’ère numérique : enquête 2008*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 195.

⁶ PINHAS, Luc, « *La disparité des marchés du livre francophone* », Société des Gens De Lettres ; <http://www.sgdl.org/culturel/ressources/2013-09-19-14-05-31/276-l-ecrivain-dans-l-espace-francophone/2392-la-disparite-des-marches-du-livre-dans-lespace-francophone>, 2006, consulté le 13 décembre 2015.

concerne la littérature générale, accent mis sur les adultes à l'exclusion de la littérature jeunesse.

Les trois (3) émissions littéraires de la RTI se répartissent en deux (02) émissions télévisées et une émission radiophonique. Les heures de diffusion de ces magazines sont des heures de faible écoute avec des formats relativement acceptables et des jours de diffusion qui sont des jours ouvrables.

Le concept de la marginalisation du livre dans les médias ivoiriens s'observe aussi bien au niveau des chaînes de télévision que des organes de radio.

1.1. La marginalisation du livre dans les chaînes de télévision ivoiriennes

En Côte d'Ivoire et dans bien de pays d'Afrique subsaharienne, la baisse voire la disparition des pratiques de lecture s'effectue, en partie, au profit des divertissements diffusés sur les médias à travers la montée en puissance de l'écran⁷ avec ses supports multivariés que sont les micro-ordinateurs, les tablettes, les *smartphones*, etc. Ces supports sont constamment recherchés par une jeunesse, en nombre croissant, friande d'interactivité. De même, les bibliothèques et les centres de lecture sont délaissés par les populations et précisément les élèves attirés vers les loisirs, le divertissement et le sport.

Le pays étant encore soumis à la conjoncture de la libéralisation de l'espace audiovisuel, la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) reste le principal diffuseur audiovisuel avec ses deux (02) principales chaînes que sont RTI1 et RTI2. Le paysage audiovisuel reste prédominé par les câblodistributeurs étrangers et plus précisément, Canal Horizons Côte d'Ivoire, filiale du groupe français Canal Horizons. Les offres de programmes de ce groupe sont transmises sur le bouquet Canal Sat à travers plusieurs

⁷ DONNAT, Olivier, « Sociologie des pratiques culturelles » in *Politiques et pratiques de la culture*, Paris, La Documentation française, 2010, p. 197.

catégories d'abonnement payables selon les modalités du client (mensuel, bimestriel, semestriel, etc.). Les offres de Canal Horizons Côte d'Ivoire s'étendent à 35 chaînes et intègrent des programmes radio et des programmes télé au sein desquels on compte RTI1, RT2, la chaîne nationale de Radio Côte d'Ivoire et Fréquence 2.

Ainsi, devant la faiblesse du panel diffuseurs audiovisuels locaux, les populations consomment les programmes des chaînes de Canal Sat puis de la RTI. Ce dernier devenant ainsi le média audiovisuel censé prendre en compte les besoins de toutes les couches de la population ivoirienne. Or, la RTI est confrontée comme bien d'autres médias à la tendance du boom musical et du divertissement⁸. A cet effet, en ses deux chaînes télévisées, la RTI diffuse des émissions musicales sous plusieurs concepts. De fait, au début des années 2000, il a existé « RTI music » du lundi au vendredi de 09h à 11h sur « la première » et de 14h à 16h, sur la deuxième chaîne de télévision, contre une émission littéraire sur chacune de ces chaînes : « *pleine page* » qui a été présentée et « *le livre au chevet* » sur RTI2. Il faut noter que « *Pleine page* » a connu un succès en raison de la personnalité de l'animateur qui est lui-même écrivain et critique et de l'angle d'approche qui est celui de la controverse et de la critique du pouvoir. Cette émission n'a cependant plus été diffusée. A ce jour et d'un point de vue quantitatif, les grilles de programmes de la RTI1 et la RT2 offrent très peu de place aux émissions littéraires. Il faut assister au journal télévisé de 20h00 du samedi soir pour que la page culture dudit journal, accorde souvent la présentation d'un ouvrage publié par son auteur. Au niveau qualitatif, les émissions littéraires ont des procédés de réalisation et des intentions artistiques très peu élaborées. Elles se résument pour la plupart à des interviews ou des entretiens avec un auteur et pour un petit nombre, elles se présentent sous forme de jeux éducatifs à l'attention des enfants.

⁸ DONNAT, Olivier, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique : enquête 2008*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, p. 11.

Le concept de marginalisation du livre dans les médias tient aussi compte de certains aspects qui concernent les organes de radio.

1.2. La marginalisation du livre dans les radios d'État ivoiriennes

Il faut remonter dans le temps pour apprécier la marginalisation du livre sur les radios ivoiriennes. En effet, en 1963 la naissance de la RTI permet un fonctionnement beaucoup plus large de la radio – qui a commencé à émettre avant la télévision - lorsque la loi N°62-401 du 31 septembre 1962 crée le Service Public National (SPN)⁹. Les émissions littéraires étaient absentes des programmes diffusés par la radio nationale à cette époque, vu qu'elles restaient improductives. La libéralisation de l'espace audiovisuel en 1991, a eu pour conséquence la floraison des stations de radio en Côte d'Ivoire. Aussi, l'avènement de la radio Fréquence 2 a eu peu de variation sur la politique de production des émissions littéraires radiophoniques de la RTI.

Aujourd'hui, le paysage radiophonique ivoirien présente un panel assez varié de diffuseurs. Avec une télévision bien implantée et une radio en essor considérable, la Côte d'Ivoire dispose de stations de radio émettant toutes en modulation de fréquence. L'organisation de ce secteur tient compte des diverses catégories de radio, du système législatif et une structure de régulation qu'est la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) mis en place en 2011, en remplacement de l'ex Conseil National de la Communication Audiovisuelle (CNCA). On compte plus d'une centaine de radios en Côte d'Ivoire réparties en huit (08) catégories différentes à savoir, les radios de proximité, les radios rurales, les radios confessionnelles, les radios commerciales privées, les radios écoles, les radios étrangères, les radios institutionnelles et les radios d'État ; ces-dernières sont au nombre de deux (02).

⁹ ASSOVIÉ, Marc, *La chaîne nationale de radio Côte d'Ivoire face à l'éclatement de l'espace audiovisuel*, 2001, p.20

Mais quelle que soit leur catégorie, les radios d'État en Côte d'Ivoire diffusent très peu d'émissions sur le livre et la lecture¹⁰. Les émissions littéraires demeurent quasi-inexistantes au profit du divertissement avec une large part réservée à la musique¹¹. En effet, dans le domaine du livre, la radio en Côte d'Ivoire a difficilement contribué à renforcer la promotion du livre en vue de l'éducation et la formation des masses. A travers les émissions littéraires, culturelles et éducatives et même, dans les émissions spécialisées et les bulletins d'information, le livre se présente difficilement aux auditeurs. Une seule émission littéraire a existé sur les deux stations radio dont l'une (fréquence 2) est dédiée au divertissement comme identifiée dans le tableau précédemment présenté. À ce jour, au nombre des émissions culturelles, on retrouve sur la chaîne nationale de Radio Côte d'Ivoire, l'émission « *Attokro* » qui concerne les contes et légendes de chez nous et sur Fréquence 2, il existe l'émission « *Toukpè* » consacrée à la promotion des alliances inter-ethniques et des alliances à parenté. Cette émission elle est diffusée chaque dimanche de 08h00 à 10h00 et aucun programme sur le livre n'est enregistré.

La marginalisation du livre sur les médias d'État serait de nature à modifier les pratiques de lecture, car elle ne suscite ni ne développe le goût de la lire chez les téléspectateurs et chez les auditeurs. Aussi, pour le développement de la lecture et partant de l'industrie du livre, les médias ont-ils manqué leur mission d'éducation, au profit du divertissement et/ou de l'information, le plus souvent pour des raisons mercantilistes. Toujours est-il que la marginalisation du livre dans les médias est un fait dont les causes doivent être précisées.

¹⁰ Lecture de la grille des programmes de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) de 2008 à 2016, déjà cité.

¹¹ DONNAT, Olivier, 2010, Op.cit.

2. APERÇU ÉTIOLOGIQUE DE LA MARGINALISATION DU LIVRE DANS LES MÉDIAS IVOIRIENS

La faible présence du livre dans les médias ivoiriens repose sur un discours étiologique invoquant des arguments subjectifs tout en convoquant des motifs objectifs.

2.1. Les motifs subjectifs

Les raisons subjectives sont celles évoquées par les responsables des organes de médias ; ce que Jacques Keable appelle des «prétextes bien opportuns»¹². Ils se retrouvent dans la course à l'audimat, la baisse des subventions gouvernementales, la faible visibilité des auteurs, la faible structuration de l'industrie du livre, la nécessité de maintenir un équilibre avec les autres formes d'expression culturelles et l'indifférence des publics.

2.1.1. La course à l'audimat

Dans le secteur des médias, il est constamment reconnu que «les émissions sur les livres n'attirent pas les annonceurs»¹³. De ce point de vue, les annonceurs expriment un intérêt beaucoup plus grand pour d'autres types d'émissions : jeu, divertissement, émissions musicales, etc. L'audience est la préoccupation majeure des chaînes médiatiques fonctionnant le plus souvent dans un environnement de forte concurrence qui confère aux annonceurs le statut privilégié de source de financement par excellence. En effet, appartenant au secteur des grandes entreprises du secteur privé ivoirien (MTN, Orange Côte d'Ivoire Télécom, Moov, CNPS, Unilever, etc.) ou aux administrations publiques (Douanes, Impôts, Trésor, etc.), « les annonceurs sont intéressés par un média de masse touchant plus de 80% des publics »¹⁴. La conquête des publics et autres consommateurs, impose de se tourner vers la télévision, média très sollicité. Dans cette perspective, la RTI est amenée à

¹² KEABLE, Jacques, *La grande peur de la télévision : le livre*, Outremont, Lanctot éditeur, 2004, p. 30.

¹³ KEABLE, Jacques, *Idem*, p. 37.

¹⁴ CAVELIER, Patrice, MOREL-MAROGER, Olivier, *La radio*, Paris, PUF, 2005, p. 82.

produire des émissions particulières susceptibles de rassurer les annonceurs sans oublier l'accent mis sur la publicité et le *bath ring*. Ainsi, les publi-reportages de la RTI sont des programmes spécifiques produits pour maintenir les annonceurs. Les revenus générés par les annonces publicitaires restent l'une des sources principales de financement des médias. En outre, la recherche de profit demeure la finalité première des médias dans un univers de concurrence où plusieurs médias se font la course aux annonceurs. Ce qui ne devrait pas être le cas de la RTI puisqu'elle est financée à plus de 80% par l'État de Côte d'Ivoire¹⁵.

S'il est observé de façon générale que « l'émergence des médias privés a entraîné les médias publics dans une spirale désastreuse, les grilles de programmation sont souvent calquées sur le modèle des télévisions commerciales »¹⁶. En effet, les programmes offerts par les différents médias ne permettent plus de faire la différence entre médias publics et médias privés. Cela est surtout perceptible en ce qui concerne la télévision et les radios en Côte d'Ivoire. La confusion provient du mimétisme exercé par les médias publics qui, pour conquérir l'audience et les lecteurs, déploient les mêmes stratégies que les médias privés en termes de marketing et de productions d'émissions et d'articles. Dans le contexte d'absence de libéralisation de l'espace audiovisuel en Côte d'Ivoire, la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) reste le seul organe de télévision à émettre. En conséquence l'accès à ce média reste assez difficile, ce qui fonde les orientations des professionnels du livre vers les radios et la presse. Si la presse et les radios commerciales sont en quête perpétuelle de profit en vue d'assurer leur fonctionnement et la survie de leur enseigne, les radios et télévisions d'État ivoiriennes n'ont pas pour vocation la recherche de profit. En tant que médias non commerciaux,

¹⁵ Information disponible sur le site web de la RTI, <http://www.rti.ci/>, consulté le 10 juin 2017.

¹⁶ KEABLE, Jacques, *Idem*, p. 45.

« la publicité ne doit pas excéder 20% de leurs revenus »¹⁷ et ils ne devraient pas s'inscrire dans la logique de concurrence des médias commerciaux. Cependant, la réalité est la situation difficile de ces médias qui n'ont pas toujours les moyens de produire des émissions au premier rang desquelles s'inscrivent les émissions littéraires.

Dans les médias d'État, la marginalisation du livre s'explique entre autres par la baisse des subventions gouvernementales.

2.1.2. La baisse des subventions gouvernementales

La création d'un organe de média est souvent l'expression d'une volonté de l'État dans leur politique de développement. Pour cela, le financement de projets pour la naissance et le fonctionnement des chaînes de radios et de télévisions d'État s'est avéré judicieux en ce que l'État a le devoir de soutenir les médias. Cependant, vu les difficultés rencontrées par les États et les priorités définies par les finances publiques, l'on assiste à la baisse des subventions gouvernementales.

La diminution des subventions allouées aux organes de médias est une réalité. Il faut noter que la RTI est une société anonyme avec un budget de 6 milliards financé par la redevance, la publicité et les subventions de l'État de Côte d'Ivoire. Ces subventions de l'État qui étaient de 98% sont passées à 80% depuis plus de dix (10) ans¹⁸. Une telle situation ne tient pas compte des dépenses qui elles, demeurent et même, s'accroissent. Face aux fournisseurs, prestataires de service et partenaires, les charges sont à supporter car la production médiatique et le fonctionnement des organes de média ont un coût. Les effets d'une telle politique se traduisent dans le retrait grandissant du gouvernement avec pour implication d'abord, la diminution des activités de

¹⁷ Décret N°95-714 du 13 septembre 1995 relatif au fonctionnement des radios de proximité en Côte d'Ivoire.

¹⁸ Les informations sur le statut de la RTI sont disponibles sur le site web <http://www.rti.ci/>, consulté le 10 juin 2017.

production interne et ensuite, le type d'émissions produites, lesquelles sont axées sur les côtes d'écoute, la rentabilité financière et la performance publicitaire. autrement-dit, la disparition des émissions culturelles et de jeunesse. Cela aussi rend compte de la pénétration des règles de gestion privée dans les médias publics¹⁹.

L'industrie de médias privés ivoiriens encore fragile en Côte d'Ivoire, dispose d'une surface financière difficilement capable de rivaliser avec les médias publics. En outre, la culture et le livre ne semblent pas être au cœur de leur préoccupation. La recherche de profit guidant les objectifs, les émissions culturelles sont abandonnées. Les médias publics, quoique bénéficiant du financement de l'État²⁰, ont tendance à fonctionner comme des médias privés. Aussi, les télévisions privées n'existant pas, on ne peut à *fortiori*, parler de subventions mais plutôt de financement. Par contre, faute d'informations recueillies sur le financement des radios privées par l'État, l'on peut dire que leur priorité est d'assurer leur rentabilité financière, d'où la nécessité de programmes à caractère commerciaux dans les radios et presses privées. Un autre prétexte est celui de la faible visibilité des auteurs.

2.1.3. La faible visibilité des auteurs

Les auteurs sont les personnes physiques ou morales qui président à la création des œuvres littéraires ou du livre. Ils appartiennent à tous les domaines de la connaissance tels que présentés par les différents outils de classification (Classification Universelle, Classification de Dewey, etc.) et les descripteurs issus du lexique documentaire ou du thésaurus.

L'insuffisance des auteurs est souvent invoquée par les détracteurs du livre quoique cet argument soit inefficace. D'ailleurs, la réalité semble

¹⁹ Keable, Jacques, Op.cit.

²⁰ Il est possible de citer ici la RTI dont les statuts révèlent qu'elle est une société d'économie mixte de type particulier dans laquelle l'Etat de Côte d'Ivoire apporte un financement à hauteur de 80%.

relativement justifier ce point, car en Côte d'Ivoire, où l'écriture est en train de se bâtir, les auteurs au nombre d'environ 500, se retrouvent au sein de l'Association des Ecrivains de Côte d'Ivoire (AECI). Une autre association a vu le jour à savoir, l'Association des Jeunes Écrivains et Poètes de Côte d'Ivoire en vue de défendre l'accès à l'édition et aux médias. Leurs œuvres peuvent servir de matière pour la production des émissions littéraires avec de nouveaux concepts les uns aussi variés que les autres et pour une période plus ou moins longue.

2.1.4. La faible structuration de l'industrie du livre

Il faut inscrire dans les motifs subjectifs, la mauvaise organisation de l'industrie du livre. Si les acteurs du livre sont souvent connus et reconnus, ils ne fonctionnent pas toujours en vertu des dispositions en vigueur encore qu'elles sont naissantes en Côte d'Ivoire²¹. En vérité, C'est le manque de délimitation et de cantonnement précis de leurs activités qui posent souvent problème. Certains acteurs agissent dans des maillons et des filières qui ne sont pas les leurs en se transformant ainsi en ce qu'ils ne sont pas au regard de leur statut ou de leur acte de création, toutes choses sèment une grande confusion²². C'est le cas des éditeurs qui vendent directement les livres soit dans les établissements scolaires soit aux commerçants alors que la vente du livre relève de la compétence du libraire. En sus, certains commerçants de biens et services se transforment en libraires saisonniers en période de rentrée scolaire, créant ainsi un manque à gagner chez les libraires, diffuseurs et distributeurs conventionnels.

²¹ Loi N° 2014-425 du 14 juillet 2014 portant politique culturelle nationale de la Côte d'Ivoire, Abidjan.

Loi N° 2015-540 du 20 juillet 2015 relative à l'industrie du livre, Abidjan.

Loi N° 2016-555 du 26 juillet 2016 relative au droit d'auteur et aux droits voisins en Côte d'Ivoire, Abidjan.

²² Entretien Avec Mme KONE, Responsable de la librairie à Édipresse, le 10 mai 2016 à son bureau.

En outre, dans un univers marqué par la forte concurrence, « les divisions naissent et sont fondées sur les frustrations et les divergences lors des appels d'offre sur la gratuité du manuel scolaire de 2001 et de 2006 »²³ et relativement aux contrats d'édition accordés aux éditeurs français (Hâtier, Edicef, Hachette) plutôt qu'aux éditeurs ivoiriens. Il y a souvent des contrats litigieux qui empêchent le développement de l'industrie du livre et sa présence dans les médias, faute d'interlocuteurs forts et unis, parce que divisés.

En Côte d'Ivoire, l'industrie du livre est embryonnaire. Elle est soumise à une désorganisation résultant de la défaillance de la réglementation. Certaines maisons d'édition ne sont pas clairement identifiées. Les maisons d'édition "poussent comme des champignons" en Côte d'Ivoire ; les libraires informels exercent pour la grande majorité dans la période de rentrée scolaire sans oublier que les "librairies par terre" et bouquinistes fonctionnent encore de façon informelle. Malgré l'existence de leur association, les écrivains ne sont pas tous connus et il n'y a pas de chiffres ou de données pouvant les répertorier. La désorganisation a engendré un désordre qui est renforcé par l'absence d'une réglementation efficace favorisant de ce fait, l'anarchie dans le secteur du livre. Cela accroît l'action des faussaires et des acteurs de la contrefaçon du livre dont les actions portent grandement atteinte à l'activité des professionnels légalement constitués et ruinent les espoirs du développement de l'exploitation de leur activité dans le secteur du livre dont le chiffre d'affaires tourne autour 200 milliards de francs CFA avec 60% relevant de la librairie informelle²⁴.

Les structures du livre (entreprises, organisations professionnelles, institutions de gestion) disposent de très peu de données statistiques pouvant

²³ MARILL, Stéphane, « L'édition en Côte d'Ivoire : étude du secteur scolaire soumis à appel d'offres », Paris, Scolibris Livres solidaires, http://www.allianceediteurs.org/IMG/pdf/pdf_L_edition_en_Cote_d_Ivoire.pdf 2008, consulté le 11 juillet 2015.

²⁴ Entretien avec YEDIETTI René, PDG de la Librairie de France Groupe, entretien du 05 août 2015 à 11h00mn sur l'état des lieux et difficultés de la diffusion-distribution du livre à son bureau, Abidjan.

permettre de constituer des informations utiles à l'analyse du secteur. Elles ne mettent pas l'accent sur la formation de leurs agents qui apprennent sur le tas et la production éditoriale demeure encore faible.

Cette situation peu reluisante de l'industrie du livre permet de comprendre les difficultés de ce secteur potentiellement et stratégiquement important pour la Côte d'Ivoire. Il reste confronté dans les médias à l'équilibre que les gestionnaires veulent maintenir avec les autres formes d'expression culturelle.

2.1.5. La nécessité de maintenir un équilibre avec les autres formes d'expressions culturelles

Les gestionnaires des médias portent la réflexion sur le sort des autres domaines de la culture. Que va-t-on faire des autres secteurs de la culture si le livre revendique une place de choix dans les médias ? Accorder au livre une place de premier plan serait la porte ouverte à des plaintes venant de tous les autres domaines de la culture : la danse, la musique, la sculpture, la peinture, le théâtre, les festivals, etc. L'égalité et la neutralité des médias notamment les médias d'État sont des principes soumis aux différentes sensibilités du public qui sont naturellement portés vers autre chose de moins élitiste que le livre. À l'observation, les différents secteurs de la culture sont en minorité dans les programmes des médias ; or «c'est le mandat des médias publics de s'occuper de la culture [...] et une télévision publique trahit son mandat lorsqu'elle élabore l'essentiel de sa programmation au mépris des valeurs qu'elle doit promouvoir»²⁵.

Autrement dit, les différents secteurs de la culture doivent faire l'objet d'une prise en charge effective par les médias. Les radios et télévisions d'État doivent soutenir la promotion de la culture en tous ses aspects ; réserver des espaces d'expression aux auteurs et permettre aux publics de découvrir la culture nationale. Maintenir l'équilibre, c'est aussi résoudre la situation de marginalisation que connaît le livre face à la prépondérance des arts du

²⁵ KEABLE, Jacques, Op.cit., p. 38.

spectacle tels qu'observée sur la chaîne de télévision publique ivoirienne et ce, sans invoquer forcément l'indifférence des publics pour les émissions littéraires.

2.1.6. *L'indifférence des publics*

Ce motif prend en compte la sociologie de la réception que fait le public des émissions littéraires et de toute activité s'inscrivant dans la promotion du livre. D'aucuns diraient que les ivoiriens ne lisent pas beaucoup²⁶. Les téléspectateurs et auditeurs ne semblent pas intéressés par un programme qui, par essence, incite à la réflexion. Dans une société contemporaine submergée par le sport, les loisirs et le divertissement, la lecture devient une activité de second rang. Le public semble donc attiré par d'autres émissions et de ce fait, abandonne les livres.

Ces motifs subjectifs mettent en avant les intérêts des organes de médias qui apparaissent comme des entreprises en quête permanente de réalisation de profits. Cette situation qui traduit la marginalisation du livre, porte atteinte à la justice sociale qui devrait caractériser l'accès aux médias. C'est pourquoi des motifs objectifs sont recherchés.

2.2. *Les motifs objectifs*

Les aspects objectifs résultent du fait que le livre fait peur à cause de la restriction de la liberté d'expression, de l'insuffisance de l'interventionnisme public, des concepts encore classiques des émissions littéraires et de la faible capacité cognitive.

2.2.1. *La restriction de la liberté d'expression*

Dans l'histoire de l'humanité, la censure a été pendant longtemps l'apanage de la religion avant de devenir un instrument au service du public.

²⁶ Entretien avec Mme KONE Minseiceves, responsable de la librairie à Edipresse, entretien du 10h00mn sur l'état des lieux et les difficultés de la diffusion-distribution du livre à son bureau, Abidjan.

La censure fait référence à la limitation autoritaire, discrétionnaire ou doctrinale de la liberté des individus à pouvoir s'exprimer sur un sujet donné. La censure touche la créativité à travers les œuvres de l'esprit tels que les livres, la musique, les films et les autres formes d'expression permettant à l'Homme d'extérioriser son imagination et son génie créateur. Revêtant plusieurs aspects, la censure peut être institutionnelle ou sociale.

En ce qui concerne le livre, l'histoire retient qu'il est la première forme d'expression à être censurée. Aujourd'hui, il fait l'objet de censure par les dirigeants imprégnés de la volonté d'exercer un pouvoir sans contredit et sans critique. En effet, « la censure a pour but de contrer toute remise en question du pouvoir »²⁷. Les organes de censure fondent leur action sur le fait que le pouvoir doit être respecté et on doit lui être soumis. De ce fait, toute expression allant dans le sens de la critique, se voit priver de cadres de diffusion que sont les médias. Un livre censuré ne sera pas présent ni en librairies, ni en bibliothèques et encore moins sur les médias.

La censure a pour corollaire la négation des libertés notamment la liberté d'expression et le débat d'idées. C'est effectivement le lieu de préciser que ces libertés sont inscrites dans les droits fondamentaux de l'Homme et du citoyen ; droits universels auxquels les États affirment en théorie, leur attachement. La pratique de la liberté d'expression dans les livres et dans les médias se fait souvent à l'épreuve des valeurs de démocratie et d'État de droit difficilement réalisables surtout, dans les pays du Sud. Les institutions publiques et la règle de droit empreintes d'une forte dose de volontarisme, résultent de la volonté des gouvernants auxquels elles sont soumises. Le glas de la liberté est sonné même dans un État dit démocratique.

Cependant, force est de constater que la position des anti-censures élude les cas où la censure intervient de façon légitime pour sanctionner toute expression portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs

²⁷ KEABLE, Jacques, Op.cit., p. 47.

conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il s'agit par exemple, d'une incitation à la débauche, d'une atteinte à la pudeur ou d'une expression contraire au "jus *cogens*" ou droit des gens, c'est-à-dire prescrivant l'esclavage, le racisme, la violence, etc.

Les auteurs sont confrontés à la censure parce que le livre est aussi le siège des idées, ce que les médias au service du pouvoir politique, ne peuvent entériner. Permettre la diffusion d'idées différentes, n'est pas chose acceptable pour un média à la solde du pouvoir.

En Côte d'Ivoire, « il n'existe aucune censure sur le livre »²⁸. Cette discutable assertion suppose ainsi, que tout livre édité ne peut faire l'objet d'un empêchement d'accès, d'un retrait du marché ou d'une interdiction de diffusion quelconque quel que soit son contenu. En outre, aucune structure n'est habilitée à censurer les livres une fois édités en Côte d'Ivoire. Il s'agit d'une volonté affirmée par les dirigeants de favoriser non seulement, la création littéraire, mais aussi, de respecter la liberté d'expression. La censure dans les médias est du ressort de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) qui a mandat de censurer tout programme sur les ondes publiques. Ces censures, surtout institutionnelles, s'entendent de la privation de diffusion à l'attention d'un groupe ou d'un individu déterminé. Mais la censure demeure en premier lieu l'action empirique des responsables des médias. À l'encontre des organes non publics, les sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension de diffusion.

La question de la liberté d'expression est aussi liée aux différents genres littéraires. La BD qui en est un, a connu une crise précisément à cause de ce droit public de la personnalité. Hormis des exemples tels que « *Gbich* » qui a su développer des modèles d'expression très appréciés des populations, la BD reste en Côte d'Ivoire un genre littéraire en quête d'expansion.

²⁸ SYLLA, Omar, *Le livre en Côte d'Ivoire*, Abidjan, L'harmattan, 2007, p. 45.

À côté de la censure, il y a aussi l'insuffisance de l'interventionnisme public.

2.2.2. L'insuffisance de l'interventionnisme public

La promotion du livre par les médias publics suppose un interventionnisme public c'est-à-dire une action relativement importante des pouvoirs publics. Présente dans bien des domaines surtout en économie, l'action publique, en matière de culture et de livre est très faible voire fragile. La volonté politique s'entend de l'intérêt accordé au livre par les gestionnaires des structures de médias et par les responsables des organes de tutelle notamment le Ministère de la Communication. Elle prend en compte la réglementation, le budget et les infrastructures.

Tout d'abord, l'organisation de l'information culturelle au sein des organes de média. En effet, l'information culturelle n'est pas autonome, elle demeure insérée dans les bulletins de nouvelles, les affaires publiques, les émissions spécialisées et les autres émissions. «Il n'existe pas de politique d'information culturelle dans les salles de nouvelles à un moment où l'information retient de plus en plus l'attention des gens»²⁹. C'est le cas de la page culture au journal télévisé du samedi soir qui offre souvent une lucarne à la présentation d'un livre. L'information est traitée et inscrite dans un cadre général sans agent spécialisé dans le domaine des arts et de la culture. L'information culturelle ne bénéficie pas d'un service éditorial qui la concerne à l'instar de l'information politique ou de l'information sportive. Aussi, dans les sphères de production, les préoccupations portent-elles sur le sport, le divertissement, les jeux et les programmes assortis de gains financiers.

Ensuite, au niveau des finances et autres moyens de production, le domaine du livre reste grandement sinistré.

²⁹ FAUCHER, Jean-Robert ; FOURNIER, André et al., *L'information culturelle dans les médias électroniques*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, p.19.

« Si on mettait dans une émission traitant du livre et de la lecture autant d'argent que dans "la fureur" ou "omerta", on aurait un auditoire aussi grand ! Techniquement c'est possible. [...]La décision de produire ou non pareille émission avec tel ou tel budget, à telle heure, c'est une décision politique»³⁰.

Les moyens ne sont pas disponibles pour les émissions du livre parce que celles-ci ne s'inscrivent pas dans les priorités de la RTI, elles ne résultent pas de choix stratégiques. Les moyens alloués à une émission sont fonction de la côte d'écoute ou de l'audience. À cela s'ajoute la programmation de l'émission pour laquelle une bonne heure d'écoute serait utile. Fort de manquer de volonté politique, les émissions littéraires ont des concepts souvent caducs.

2.2.3. Des concepts encore classiques

Les émissions littéraires ont des concepts les uns aussi différents que les autres. Cependant, ils se rejoignent tous sur le fait que l'auteur d'une œuvre est amené à en discuter avec un public composé de lecteurs et d'experts comme c'est le cas en ce qui concerne les émissions littéraires identifiées sur la RTI. Le manque d'évolution dans les concepts n'incite pas les médias à s'appesantir sur la question du livre. Pour certains auteurs, « ce n'est pas la culture qui n'est pas vendable, c'est sa forme, sa présentation»³¹. Appliquant ce principe au livre, il en découle que la forme de ces émissions ne peut susciter les réactions attendues du public ; elle ne peut permettre la reconnaissance. En outre, la diffusion sur les ondes ou à l'écran laisse découvrir les mêmes dispositifs techniques de réalisation ainsi que les mêmes intentions artistiques.

Du point de vue du contenu, le constat est que « les différents thèmes ne sont pas présentés de façon accessible ou encore [...] on change de thèmes à chaque semaine. Il n'y a pas de continuité»³². Une émission littéraire au

³⁰ KEABLE, Jacques, Op. cit., p. 74-75.

³¹ FAUCHER, Jean-Robert ; FOURNIER, André et al., *L'information culturelle dans les médias électroniques*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, p. 37.

³² FAUCHER, Jean-Robert ; FOURNIER, André et al., Ibidem.

contenu trop rigide, académique ou soutenu est incompréhensible par un public de niveau de formation assez moyen même quand ce public a volonté de lecture. Une émission au contenu trop léger reste inacceptable par les amis du livre, par les cadres et par les intellectuels.

Le défaut de suivi ou la discontinuité thématique dans les émissions littéraires, rend difficile sa réception par les publics qui doivent à chaque diffusion, reconstruire leur système de compréhension sans oublier qu'il y a des insuffisances au niveau des analyses et des critiques traduisant de ce fait, des réflexions limitées.

2.2.4. La faible capacité cognitive

La faible capacité cognitive s'entend de l'insuffisance des critiques et des analyses dans les émissions littéraires. Cet aspect transparait dans le fait qu'on ne promeut pas pour promouvoir, on ne fait pas de promotion rien que pour de la promotion. Dans cette optique, toute politique du livre, au-delà de la promotion, doit s'induire d'un travail de réflexions et d'analyses. Les organes de médias d'Etat ivoiriens ne sont pas conviés à être seulement des structures promotionnelles du livre. La fonction de tout média réside dans la formation, l'information et le divertissement. Dans les pays du Sud en général et en Côte d'Ivoire en particulier, les journalistes invités qui abordent le sujet du livre font moins d'analyses que de simples comptes rendus descriptifs. Le public ayant souvent besoin de profondes réflexions pour impulser ses choix et aiguïser ses goûts en matière de lecture, il n'est que peu satisfait face à une simple présentation d'un livre.

La marginalisation du livre dans les médias est un fait avéré qui relève d'une responsabilité partagée des pouvoirs publics, des organes de médias et des acteurs du livre. Elle aboutit à une véritable désinformation sur le livre par rapport à des domaines tels que la danse, la musique, le sport, etc. Cela fait appel à une politique de médiation autour du livre. Cette marginalisation

du livre traduit les déboires de l'édition dans un écosystème du livre marqué aspirant fortement à la médiation des médias.

3. MÉDIATION DES MÉDIAS D'ÉTAT IVOIRIENS COMME REMÈDE À LA MARGINALISATION DU LIVRE EN CÔTE D'IVOIRE

Avoir des médias médiateurs est une perspective susceptible de mener le livre à un meilleur statut dans les grilles des programmes des chaînes de télévision et des organes de radio de la RTI. « En tant que lieu de croisement des consommateurs et des producteurs »³³ de livres, la médiation devient un dispositif important des médias dans leur mission de service public.

Les acteurs ivoiriens du livre se situent à la fois dans un schème culturel et un schème sociologique qui les incitent à prendre en compte une double acception. La première se réfère à la logique même de la démocratisation de la culture et à ses fondements³⁴. Il s'agit ici d'apporter la culture et les savoirs à l'endroit des populations de Côte d'Ivoire en tenant compte de la particularité et de la diversité des besoins en matière d'art et de culture. La seconde acception quant à elle remplit une fonction systémique du fait qu'elle met le livre au cœur d'une démarche concertée incluant les acteurs de la chaîne du livre, le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (MENET), le Ministère de la Culture et de la Francophonie (MCF) et tout le groupe de la RTI dont les chaînes de télé et les deux chaînes de radio ont une grande responsabilité.

Dans le rôle de médiation que doivent jouer les médias ivoiriens, trois (03) dimensions peuvent être retenues en termes de notoriété, identité et de *notabilisation*³⁵.

³³ MOLLARD, Claude, *L'ingénierie culturelle et l'évaluation des politiques publiques en France*, Paris, P.U.F. Édition mise à jour, Que sais-je ? 2012, p.73.

³⁴ MOULINIER, Pierre, *Les politiques publiques de la culture en France*, Paris, P.U.F, 2013, p.78.

³⁵ TETU, Jean-François, *La promotion du livre et les médias*, Conférence aux journées d'étude de l'ARALD, 2004, pp. 4-5.

D'abord, elle vise la notoriété de l'auteur. C'est pourquoi elle est appelée médiation de promotion ; celle de l'auteur vers le public. Elle rapporte la singularité de l'auteur et la spécificité de ses textes, de son écriture. Il s'agit aussi de faire connaître l'auteur au public : son parcours, ses intentions, son message, ses collections, etc. Cette notoriété s'incarne dans le portrait et l'interview, instruments médiatiques classiques au service de l'auteur auxquels il faut adjoindre des concepts de nouvelles générations fondés sur la 2D, la 3D ainsi que sur les arts numériques et la communication numérique sans verser dans le désapprentissage. Mais la médiation de notoriété s'apprécie à travers des acteurs sociaux habilités à assurer la notoriété de l'auteur : il s'agit de l'auteur lui-même, de son agent, des lecteurs, et des experts.

Ensuite, elle assure la reconnaissance ou l'identité. Cette médiation intervient entre le lectorat et le public général. Il s'agit dans ce cas de figure des téléspectateurs de la RTI1 et RTI2 ou des auditeurs des radios. À ce niveau, c'est la relation entre le lecteur et le public qui est mise en exergue de sorte à légitimer le livre auprès des publics ivoiriens.

Enfin, elle parle de « notabilisation ». La "notabilisation" traduit non seulement la relation qui existe entre les organisateurs d'un événement littéraire ou un éditeur et le public mais aussi l'intervention des mécènes, paramètres qui visent à institutionnaliser le livre comme un secteur dynamique. Ainsi, le Salon International du Livre d'Abidjan (SILA) organisé par l'Association des Editeurs Ivoiriens (ASSEDI) et le MCF devra prendre toute sa place. La forme du récit pourra servir à établir et forger de façon permanente, la notabilité du secteur du livre et de ses acteurs vers un public.

Au-delà des arguments brandissant les contraintes financières et les contraintes technologiques des médias d'État, il s'avère impérieux de renforcer la médiation de ces entités à divers niveaux³⁶ :

- La médiation sémiocognitive du livre qui stipule non seulement la connaissance de l'objet-livre mais aussi la connaissance du livre information.
- La médiation praxéologique qui se réfère aux conditions nécessaires à la réalisation de l'action à savoir lire. Celle-ci prend en compte la dynamisation des moyens de production des émissions littéraires, la révision des concepts, la redéfinition des intentions artistiques, l'identification d'un animateur célèbre ayant les capacités de la communication de masse, des émissions basées sur des idées innovantes, un ton qui invite à la réflexion, des principes de réalisation assez pertinents, un titre accrocheur et un format peu ennuyeux.
- La médiation relationnelle qui concerne l'amélioration des relations entre les sujets en l'occurrence, les rapports entre les populations et les médias d'État d'une part et les rapports entre les populations et le livre d'autre part.
- La médiation réflexive qui induit une importante considération des processus d'apprentissage et par ce biais permet aux populations d'être véritablement formées à travers les émissions littéraires de la RTI.

Le statut de médiateur présente un intérêt tant pour le livre que pour les médias d'État ivoiriens. Cet intérêt induit une reconsidération des missions de ces médias ainsi qu'une re-fonctionnalisation de leur système de fonctionnement en vue de prendre en compte la médiation du livre dans ses différentes dimensions.

³⁶ CHARLIER, Bernadette, DESCHRYVER, Nathalie, et al., *Apprendre en présence et à distance : Une définition des dispositifs hybrides*. Revue Distances et Savoirs, 4 (4), 2007, http://tecfa.unige.ch/tecfa/mal/tt/cofor-1/textes/06_d&s_Vdef.pdf consulté le 23 août 2016.

Conclusion

Au-delà des problèmes résultant de la situation des sociétés africaines caractérisées par une économie traditionnelle, l'influence de l'oralité, le taux relativement bas de scolarisation des populations, la faiblesse du pouvoir d'achat, le caractère élitiste dont il est l'objet dans l'imaginaire collectif, le livre est confronté à un déficit de traitement par les médias d'État en Côte d'Ivoire. En outre, dans un univers globalisé traduisant une évidente « glocalité »³⁷ et caractérisé par la massification des produits de la télé réalité et du divertissement qui rencontrent une forte adhésion des populations, le livre est de moins en moins présent dans les grilles des programmes des chaînes et radios de la RTI. Les motifs invoqués sont à la fois objectifs et subjectifs mais ils rendent compte de la position du livre qui souffre d'une faible politique de promotion ; laquelle est perceptible par sa marginalisation dans les médias d'État ivoiriens.

Références bibliographiques

1- Sources orales

KONE Minseiceves, responsable de la librairie à Edipresse, entretien du 10mai 2016 à 10h00mn sur l'état des lieux et les difficultés de la diffusion-distribution du livre à son bureau, Abidjan.

YEDIETTI René, PDG de la LDFG, entretien du 05 août 2015 à 11h00mn sur l'état des lieux et difficultés de la diffusion-distribution du livre à son bureau, Abidjan.

2- Webographie

CHARLIER, Bernadette, DESCHRYVER, Nathalie. & PERAYA, Daniel, 2007, *Apprendre en présence et à distance : Une définition des dispositifs hybrides*. Revue Distances et Savoirs, 4 (4). http://tecfa.unige.ch/tecfa/maltp/cofor-1/textes/06_d&s_Vdef.pdf consulté le 23 août 2016.

³⁷HEMMUNGS WIRTEIN, Eva, *Glocalities : power and agency manifested in contemporary print culture*, Québec, Les Presses Universitaires de Laval, 2001, p. 569.

MARILL, Stéphane, « L'édition en Côte d'Ivoire : étude du secteur scolaire soumis à appel d'offres », Scolibris Livres solidaires, Paris, 2008, http://www.allianceediteurs.org/IMG/pdf/pdf_L_edition_en_Cote_d_Ivoire.pdf, consulté le 11 juillet 2015.

PINHAS, Luc, « *La disparité des marchés du livre francophone* », Société des Gens De Lettres, 2006, <http://www.sgd.org/culturel/ressources/2013-09-19-14-05-31/276-l-ecrivain-dans-l-espace-francophone/2392-la-disparite-des-marches-du-livre-dans-lespace-francophone>, consulté le 13 décembre 2015.

3- Ouvrages

CAVELIER, Patrice, MOREL-MAROGER, Olivier, *La radio*, Paris, PUF, 2005, 127 pages.

ESTABLET, Roger ; FELOUZIS, Georges, Paris, *Livre et télévision : concurrence ou Interaction*, PUF, 1992, 173 pages.

FAUCHER, Jean-Robert ; FOURNIER, André et al., *L'information culturelle dans les médias électroniques*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, 165 pages.

KEABLE, Jacques, *La grande peur de la télévision : le livre*, Outremont, Lanctot éditeur, 2004, 150 pages.

SYLLA, Omar, *Le livre en Côte d'Ivoire*, Abidjan, L'harmattan, 2007, 143 pages.

THIERRY, Raphaël, *Le marché du livre africain et ses dynamiques littéraires le cas du Cameroun*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2015, 365 pages.

TUDESQ André-Jean., *L'Afrique parle, L'Afrique écoute*. Paris, Karthala, 2002, 303 pages.

UNESCO, *Mesure de la contribution économique des industries culturelles : examen et évaluation des approches méthodologiques actuelles*, Paris, UNESCO, 2009, 112 pages.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE, *Annuaire des statistiques culturelles de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, MCF, 2014, 62 pages.

MOLLARD, Claude, *L'ingénierie culturelle et l'évaluation des politiques publiques en France*, Paris, P.U.F. Édition mise à jour, Que sais-je ?, 2012, 126 pages.

MOULINIER, Pierre, *Les politiques publiques de la culture en France*, Paris, P.U.F 6^{ème} édition mise à jour, Que sais-je ? 2013, 127 pages.

OIF, *Profil culturel des pays du Sud membre de la Francophonie un aperçu de trois pays membres de l'UEMOA : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Sénégal*, Paris, OIF, 2010, 68 pages.

PAGE, Pierre, *Radiodiffusion et culture savante au Québec*. Montréal, éd maxime, 2006, 133 pages.

4- Articles

DONNAT, Olivier, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique : enquête 2008*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2009, 11 pages.

DONNAT, Olivier, « Sociologie des pratiques culturelles » in *Politiques et pratiques de la culture*, Paris : La Documentation française, 2010, pp. 193-201.

HEMMUNGS WIRTEN, Eva, *Glocalities: power and agency manifested in contemporary print culture dans les mutations du livre et de l'édition dans le monde* sous la direction de Jacques Michon et Jean-Yves Mollier, Québec, Les presses Universitaires de Laval, 2001, pp. 565-572.

TETU, Jean-François, *La promotion du livre et les médias*, Conférence aux journées d'étude de l'ARALD, 2004, pp 1-8.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE, *Séminaire sur la politique nationale du livre en Côte d'Ivoire*, Grand-Bassam, 2004, 16 pages.

5- Mémoire

ASSOVIE, Marc, *La chaîne nationale de Radio Côte d'Ivoire face à l'éclatement de l'espace audiovisuel*, Mémoire de DESS, Abidjan, ISTC, 2001, 116 pages.

6- Textes juridiques

Décret N° 2016-508 du 13 juillet 2016 portant organisation du Ministère de la Culture et de la Francophonie.

Perspectives Philosophiques n°013, Troisième trimestre 2017

Décret N° 95-714 du 13 Septembre 1995 fixant les règles de fonctionnement des radios de proximité.

Loi N° 2014-425 du 14 juillet 2014 portant politique culturelle nationale de la Côte d'Ivoire, Abidjan.

Loi N° 2015-540 du 20 juillet 2015 relative à l'industrie du livre, Abidjan.

Loi N° 2016-555 du 26 juillet 2016 relative au droit d'auteur et aux droits voisins en Côte d'Ivoire, Abidjan.

Loi N° 91-1001 du 27 décembre 1991 portant libéralisation de l'espace audiovisuel en Côte d'Ivoire.

Loi N°62-401 du 31 Octobre 1962 portant création de la radiodiffusion télévision ivoirienne.